

CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ:

DES PROJETS PAR ET POUR LES TERRITOIRES

QU'APPELLE-T-ON «CIRCUIT COURT ALIMENTAIRE»?

Selon la définition du Règlement de développement rural 2014-2020 de l'Union européenne, un circuit court alimentaire est « un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs

et les consommateurs ». Cette définition est moins restrictive et plus transversale que celle adoptée par la France (o ou 1 intermédiaire au maximum). Elle y ajoute une dimension de proximité géographique, une dimension coopérative et de lien social entre la fourche et la fourchette. L'ARENE se reconnaît dans cette approche écosystémique.

LES CIRCUITS COURTS EN ÎLE-DE-FRANCE

- 800 exploitations

1/4
des emplois
agricoles

15 %

21%

de leur nombre total en moyenne nationale,

avec une chute de

on 10 one

La distribution

La vente directe et les marchés représentent

76%

des canaux de distribution, le reste se partageant entre:

5%

les Amap

4%

les grandes et moyennes surfaces

0,4 %

La commercialisation

42%

fruits et légumes 11%

œufs et volailles **12**%

autres produits animaux 10%

miel

5%

lait

20%

produits divers (dont viande)

LA SITUATION EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France dispose d'une surface agricole importante, qui ne suffit cependant pas à nourrir toute sa population, la plus nombreuse et la plus dense de l'ensemble des régions françaises. Les exploitations en circuits courts alimentaires et vente directe occupent une place non négligeable dans ce paysage, mais leur nombre

décroît et les filières longues et spécialisées restent privilégiées. On relève donc un paradoxe économique entre, d'un côté la diminution du nombre d'exploitations de maraîchage et/ou fonctionnant en circuits courts, et de l'autre une demande grandissante de produits locaux couplée à des débouchés nombreux et accessibles.

L'AGRICULTURE EN ÎLE-DE-FRANCE

49%

de la superficie du territoire dédiée à l'agriculture

7%

du territoire en petite couronne **60**%

en grande couronne

avec une perte de

1500 ha/an

5000

exploitations

soit 1 % du total des exploitations nationales

1462

exploitations ont disparu

depuis 2000

affectant notamment le maraîchage (disparition de 2 exploitations sur 3)

2 %

de la surface agricole dédiée à l'agriculture biologique 91%

de la nourriture francilienne importée

LE CONSEIL RÉGIONAL: UNE INSTITUTION EN SOUTIEN

Dans son discours prononcé le 16 février 2016 sur le stand Îlede-France du Salon de l'Agriculture, Valérie Pécresse, nouvellement élue à la tête du Conseil régional, affirmait son soutien à une politique agricole régionale ambitieuse, à travers notamment un projet de l'alimentation « qui porte haut le "made in Île-de-France", qui valorise la proximité et permet aux habitants, partout dans notre région, de se réapproprier les produits de leur territoire de vie ». Plusieurs axes étaient ainsi esquissés, parmi lesquels l'économie,

la formation, l'emploi et la restauration collective dans les lycées.

La Région Île-de-France est très active depuis plusieurs années sur ces différentes questions, à travers des initiatives comme le plan bio État-Région 2014-2020, les mesures en faveur des circuits courts dans le Programme de développement rural (PDR) FEADER 2014-2020 (Fonds européen agricole pour le développement rural), ou encore la démarche collective « Mangeons local en Île-de-France » avec le CERVIA.

L'ARENE ÎLE-DE-FRANCE : UN ACCOMPAGNEMENT CONCRET

Les circuits courts alimentaires s'inscrivent dans la continuité de l'action que mène l'ARENE en direction des collectivités territoriales franciliennes. Pour l'Agence, de telles démarches permettent en effet de rendre plus concrètes les approches économiques durables dans les projets de type Agenda 21 et Plan climat air énergie territorial (PCAET), lesquels ont un rôle de première importance dans la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.
L'ARENE a animé de juillet 2015 à juin 2016, au profit d'une dizaine

de collectivités, une formation-action articulant modules pédagogiques, ateliers de travail contributifs et visites de sites. Cette initiative poursuivait un triple objectif de transmission (savoirs, enseignements), de coconstruction (outils, méthodes, expérimentations) et d'appui (projets des collectivités), avec, en toile de fond, la refonte de la gouvernance alimentaire territoriale, l'organisation des acteurs en région, la préservation du lien urbain/rural et la transversalité entre les différents outils d'action publique.



S'ENGAGER DANS LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES: COMMENT S'Y PRENDRE?

= Une opportunité à saisir =

Les circuits courts alimentaires de proximité peuvent contribuer à un élan nouveau dans des territoires à revitaliser. Ils permettent d'aborder une grande diversité d'enjeux locaux : foncier, commerces de proximité, urbanisation, environnement, santé publique, économie, emplois non délocalisables, insertion... Les collectivités de tout niveau ont différents rôles à jouer dans le développement de tels projets, lesquels devenant ainsi de véritables projets alimentaires de territoire.

Accompagner vers des modes de production durables

- Inscrire l'agriculture durable (agriculture biologique, agro-écologie) dans les programmes de type Agenda 21, PCAET, Charte de PNR et dans les outils de protection de l'eau (aire d'alimentation de captage, SAGE, contrat de rivière, etc.)
- Participer à l'élaboration des projets et mesures agro-environnementaux et climatiques
- Soutenir l'agriculture durable en particulier par la mise en réseau et l'accompagnement.

Éduquer et sensibiliser

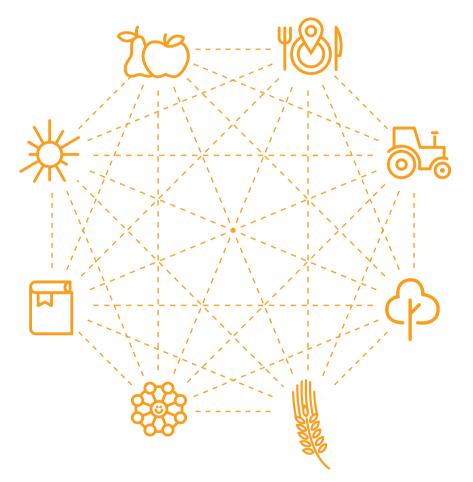
- Promouvoir les producteurs, transformateurs et restaurateurs locaux au sein du territoire
- Sensibiliser aux enjeux systémiques de l'agriculture et de l'alimentation durables et locales
- Coopérer avec les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Développer les filières locales

- Dialoguer avec l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire pour identifier des enjeux, besoins et objectifs partagés
- Soutenir des outils de structuration de filières et assurer des débouchés viables et pérennes localement (commande publique, Amap, achats groupés, etc.)
- Veiller à la cohérence de l'ensemble des projets aux différentes échelles de territoires.

Faciliter l'approvisionnement local dans la restauration collective

- Connaître les capacités des productions locales (produits, saisonnalité) et le système alimentaire local (grossistes, transformateurs, acheteurs)
- Coconstruire les cahiers des charges avec les acteurs agricoles et agroalimentaires locaux
- Introduire des clauses favorables dans la commande publique telles que l'allotissement technique ou l'approvisionnement direct



Protéger le foncier agricole du territoire

- Effectuer un diagnostic agricole et une veille foncière des espaces, notamment lors de leurs cessions
- Créer un projet partagé avec les acteurs locaux en concertation
- Protéger les espaces agricoles dans les PLU et SCOT, et activer si besoin des outils de protection tels la ZAP, le PRIF ou le PPEANP.

Faciliter l'installation et la transmission des exploitations

- Faciliter l'accès au foncier agricole et au logement en mobilisant les acteurs concernés
- Anticiper la transmission et la favoriser (repérage des cédants et des porteurs de projets, mise en relation, etc.)
- Favoriser l'adaptation et le développement en vue des circuits courts (équipement, transformation, commercialisation, etc.).

Créer des synergies avec l'économie sociale et solidaire (ESS)

- Activer plusieurs leviers de l'ESS, notamment l'insertion par l'activité (maraîchage, logistique, etc.), et travailler avec les acteurs de l'ESS du territoire
- Appuyer les projets via le financement participatif ou la participation à une SCIC
- Faciliter la coopération entre acteurs sur un projet local, en aidant à créer par exemple un Pôle territorial de coopération économique (PTCE).

Encourager l'agriculture urbaine

- Favoriser l'agriculture urbaine dans le Plan local d'urbanisme (zonage, règlement, taxes, etc.)
- Appuyer les porteurs de projets (foncier, bail, modèle économique, débouchés, aspects sanitaires, etc.)
- Identifier et mettre à disposition des terrains vacants (friches, chantiers, etc.)

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

Née le 1^{er} janvier 2016 de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, Cœur d'Essonne Agglomération couvre un vaste territoire sur lequel elle souhaite développer l'agriculture biologique et les circuits courts. La nouvelle intercommunalité pourra s'appuyer sur l'Agenda 21 de l'Arpajonnais, qui contient des dispositions en ce sens, et sur le diagnostic agricole du Val

d'Orge, pour donner du souffle à cet élan. Cœur d'Essonne Agglomération inscrira son engagement dans son futur SCOT, et le concrétisera par la création, sur l'ancienne base aérienne 217 (Brétigny-sur-Orge, Plessis-Pâté et Leudeville), d'un Pôle régional d'agriculture biologique, dont la tâche sera de renforcer les filières locales biologiques franciliennes.

Site: www.coeuressonne.fr

L'IUFN (INTERNATIONAL URBAN FOOD NETWORK)

L'alimentation des villes est un enjeu de première importance, au carrefour de nombreuses problématiques clés (urbanisation, sécurité alimentaire, filières économiques, gouvernance...) qui touchent en leur cœur différentes politiques publiques. Les systèmes alimentaires territoriaux permettent aux territoires de s'emparer de ces questions de manière concertée et opérationnelle. Pour être viables, ces systèmes requièrent une gouvernance alimentaire

locale qui facilite l'évaluation de leur impact économique, social et environnemental, et intègre les enjeux, besoins et questionnements des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation et des citoyens. Réseau international de recherche et de coopération, l'IUFN a pour mission d'offrir un cadre favorisant le travail de ces acteurs au niveau national et international.

Site: www.iufn.org



COLLECTIVITÉS: DES RÔLES (RE)DÉFINIS

La loi de modernisation de l'action publique (loi MAPTAM) a transféré de l'État aux Régions les compétences de gestion et de programmation des fonds structurels européens et assimilés (dont le FEADER). Par ailleurs, la loi portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe) a modifié les compétences obligatoires et optionnelles des différents échelons territoriaux. Désormais, la Région est le chef de file des politiques publiques économiques et agricoles, et un acteur clé pour l'organisation des concertations et la gouvernance des filières régionales

de circuits courts. Le Département reste pour sa part un acteur majeur du foncier et de l'équipement rural, communal et/ou intercommunal. Le Département reste pour sa part un acteur majeur du foncier et de l'équipement rural, communal et/ou intercommunal. Quant aux Communes et Intercommunalités, elles peuvent se voir déléguer l'octroi de tout ou partie des aides économiques de la Région en lien avec les mesures du FEADER 2014-2020 et favoriser l'émergence de projets alimentaires territoriaux par une approche transversale et participative.







ARENE Île-de-France Cité régionale de l'environnement 90-92 avenue du Général Leclerc 93500 Pantin

www.areneidf.org









in linkedin.com/company/arene-Île-de-France



septembre 2016